

Communiqué de presse

12 septembre 2018

prism'emploi
PROFESSIONNELS
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

 **FAF.TT**

La formation, un levier d'insertion professionnelle : signature d'une convention dans le Grand Est entre Prism'emploi, la Région et le FAF.TT

Prism'emploi, le FAF.TT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire) et la Région Grand Est ont signé le 11 septembre une convention visant à promouvoir et accélérer l'accès à la formation professionnelle initiale et continue pour les salariés intérimaires.

Tous les secteurs d'activité du travail temporaire sont concernés par le périmètre de cette convention, chacune des parties s'étant engagée à mettre en œuvre un programme d'actions concrètes répondant à trois priorités : favoriser la mise en œuvre d'une observation régionale partagée sur le travail temporaire, faciliter l'accès des actifs et des professionnels de l'orientation à une information sur l'emploi et la formation et enfin, répondre aux besoins en compétences des entreprises par une offre de formation professionnelle initiale et continue, adaptée.

CHIFFRES CLES DE LA REGION GRAND EST EN 2017

- 60 395 salariés intérimaires équivalent temps plein
 - 696 agences d'emploi
 - Au cumul, sur les sept premiers mois de l'année, le travail temporaire a augmenté de +7,4 % par rapport à la même période en 2017
 - Une région qui représente 8,7 % de l'emploi intérimaire en France
-

LA RÉGION GRAND EST, UNE RÉGION MOTRICE POUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE

Au cours des sept premiers mois de l'année 2018, l'emploi intérimaire a progressé de +7,4 % sur le territoire¹ par rapport à la même période en 2017. La Région Grand Est représente ainsi 8,7 % de l'emploi intérimaire en France².

Au niveau départemental, en juillet 2018 (par rapport à juillet 2017), le Haut-Rhin et les Ardennes ont connu la plus forte progression avec +7,7 % de l'emploi intérimaire, suivi par la Marne (+2,2 %) et l'Aube (+0,6 %). Le Bas-Rhin, la Meuse, les Vosges, la Meurthe-et-Moselle, la Haute-Marne et la Moselle ont noté une baisse comprise entre -2,1% et -8,4%³. En termes de secteur, l'industrie est le secteur le plus dynamique puisqu'il représente en juillet 2018 plus de 55 % de l'emploi intérimaire, suivi par les services (13,2 %), le commerce (11,9 %), le BTP (9,9 %) et les transports (9,6 %)⁴.

Côté qualification, les ouvriers non qualifiés sont les plus représentés avec 42,5 %, suivis par les ouvriers qualifiés (36,5 %), les employés (12,5 %) et les cadres et professions intermédiaires (8,6 %). Au-delà des spécificités territoriales, les agences d'emploi doivent aussi suivre les évolutions et mutations des métiers et s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises et des actifs.

DES ENJEUX IMPORTANTS POUR CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Ces dernières décennies, les modalités du recours au travail temporaire dans l'industrie ont évolué et la grande majorité des besoins se concentre sur des besoins anticipés : 63% des entreprises industrielles déclarent recourir au travail temporaire pour faire face à des pics d'activité anticipés et 15% pour remplacer des absences connues à l'avance⁵. Les besoins de main d'œuvre intérimaire en compétences génériques ont laissé la place à des profils possédant des qualifications spécifiques. Ce phénomène est d'autant plus renforcé que le développement des nouvelles technologies et du numérique fait apparaître de nouveaux besoins.

Le secteur du BTP de son côté, doit faire face à des exigences réglementaires et comportementales de plus en plus importantes (sécurité, prévention etc.). Le secteur du transport se caractérise par sa dépendance à l'égard du dynamisme des autres activités, notamment le commerce. Sur ces métiers, les agences d'emploi sont sollicitées à la fois pour répondre aux besoins de flexibilité (gérer les besoins de main d'œuvre en fonction des besoins à l'instant T) et aussi pour apporter des solutions à des problématiques de gestion des ressources humaines (gestion de la formation, fidélisation du personnel etc.).

Enfin, des demandes plus spécifiques émergent en ce qui concerne les services et conduisent à favoriser le développement d'offres ensemblières ou à élargir la palette de prestations.

Toutes ces mutations et spécificités amènent les agences d'emploi à renforcer leur accompagnement auprès des salariés intérimaires. Pour cela, la formation professionnelle constitue un levier essentiel.

UN PROGRAMME D' ACTIONS DÉPLOYÉ AUTOUR DE TROIS PRIORITÉS

Dans un premier temps, pour faire face aux évolutions du secteur, chaque signataire s'engage à favoriser la mise en œuvre d'un suivi régional partagé sur le travail temporaire : partager les données statistiques, améliorer l'approche prospective des emplois et des compétences, organiser une rencontre annuelle pour permettre à chaque acteur d'avoir le même niveau d'information et de connaissance du secteur.

La deuxième priorité porte sur une meilleure appréhension des métiers, des emplois et des formations nécessaires au travail temporaire auprès des actifs mais aussi des professionnels de l'insertion. Pour cela, chaque partie s'engage à renforcer la connaissance et l'information des professionnels de l'orientation et de l'insertion à travers des sensibilisations, des formations et des échanges sur le travail temporaire.

Enfin, la troisième priorité est de répondre aux besoins qualitatifs en compétences des entreprises avec à une offre de formation professionnelle initiale et continue adaptée. En effet, les profondes évolutions qui touchent chaque secteur d'activité font naître de nouveaux besoins au sein des entreprises mais aussi parmi les actifs.

Pour satisfaire cette ultime priorité, les parties vont poursuivre le montage de formations sur-mesure, renforcer l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi dans la construction de leur projet professionnel et travailler à une meilleure visibilité de l'offre de formation professionnelle. Parallèlement, une attention particulière sera portée sur l'apprentissage pour aider au développement de ce contrat.

Pour cela, les partenaires s'appuieront sur l'offre de formation existante et communiqueront auprès de tous les acteurs sur la filière : les développeurs de l'apprentissage, les directeurs de CFA etc.

Pour assurer le suivi de cette convention, conclue pour une durée de deux ans, un comité de pilotage est institué, composé de représentant de chaque partie. Ce comité permettra de dresser le bilan des actions et d'identifier les axes d'amélioration.

¹ Source : Baromètre Prism'emploi juillet 2018

² Source : DARES

³ Source : Baromètre Prism'emploi juillet 2018

⁴ ibid

⁵ Source : l'enquête « Quadrat-OIR « Métiers 2025 » de 2017

« Cet accord illustre et renforce la relation constructive et les objectifs partagés, au bénéfice de nos citoyens et de nos entreprises, pour lesquels la Région et ses partenaires des secteurs professionnels se sont engagés » déclare **Valérie Debord**, Vice-Présidente de la Région Grand Est.

« La profession du travail temporaire investit massivement en formation avec un taux de 2,65% de la masse salariale. La formation permet aux salariés intérimaires de sécuriser leurs parcours professionnels en développant leurs compétences. Cette convention s'inscrit pleinement dans le sens de notre démarche » précise **Isabelle Eynaud-Chevalier**, Déléguée générale de Prism'emploi.

« Le FAF.TT et le Conseil Régional Grand Est partagent une même volonté d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi et des intérimaires dans une logique de sécurisation des parcours. Des actions communes sont régulièrement mises en œuvre par nos équipes respectives et les agences d'emploi afin de répondre au mieux aux enjeux et besoins des bassins d'emploi. Cette convention cadre représente la formalisation de ce partenariat avec le Conseil Régional Grand Est et la volonté partagée de le renforcer et le suivre » explique **Florence Heitz**, Déléguée interrégionale Est du FAF.TT.



Contacts presse

Marine Dahais

Tél : 01 40 41 54 36

mdahais@golin.com

Amina Ennaciri

Tél : 01 40 41 56 09

aennaciri@golin.com

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi - Professionnels du recrutement et de l'intérim - est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de toutes tailles représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 8 260 agences d'emploi et 26 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.

A propos du FAF.TT

Le FAF.TT : accélérateur d'emplois sur les territoires. Le FAF.TT est l'organisme référent* en matière d'emploi et de formation professionnelle de la branche du travail temporaire. Il accompagne les agences d'emploi (8260 en France), les salariés du secteur de l'intérim (596 334 ETP), et les publics éloignés de l'emploi dans leurs projets et répond au plus près de leurs besoins tout en tenant compte du tissu économique des territoires. Le FAF.TT joue également un rôle de pivot entre les agences d'emploi et les différents acteurs emploi/formation facilitant ainsi les échanges et permettant au travail temporaire de se positionner comme un acteur dynamique en faveur de l'emploi.

www.faftt.fr

*OPCA, OPACIF, OCTA